



HAL
open science

Une idéologie de la métropolisation ?

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Une idéologie de la métropolisation ?. Population et avenir, 2015, 722, pp.3.
10.3917/popav.722.0003 . halshs-01135630

HAL Id: halshs-01135630

<https://shs.hal.science/halshs-01135630v1>

Submitted on 29 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une idéologie de la métropolisation ?

Au début des années 1990, le monde connaît un processus de métropolisation que j'ai alors défini comme « l'exercice de forces centripètes conduisant à la concentration des hommes et des activités »¹. Toutefois, au fil des décennies, ce processus s'avère extrêmement inégal. À l'examen de différentes lois territoriales votées en France ces dernières années, on peut se demander si les responsables nationaux ne confondent pas le processus avec une « idéologie de la métropolisation ».

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les villes, du moins lorsqu'elles n'ont pas été mal gouvernées, ont bénéficié de l'importance de leur peuplement qui leur permettait, éventuellement, de jouer un certain rôle politique et, bien entendu, d'offrir un large marché de biens et de services ainsi qu'un marché de l'emploi à l'éventail plus ouvert que celui de territoires non urbains, moins denses en population.

Les facteurs de la métropolisation...

Au début des années 1990, l'urbanisation, qui était née avec la révolution industrielle, se déploie, dans un contexte de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation², sous la forme d'un processus de métropolisation, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, la montée du secteur tertiaire, devenu très largement le secteur le plus pourvoyeur d'emplois, se traduit par des créations d'emplois profitant essentiellement aux territoires métropolitains.

Ensuite, face à la diversité croissante des métiers et à la mobilité professionnelle souhaitée ou contrainte, des ménages se domicilient sur les marchés de l'emploi les plus larges, ce qui avantage les métropoles.

En troisième lieu, la montée de l'espace-monde exige des connexions multimodales à ce dernier, par exemple par le biais d'aéroports internationaux ou de bandes passantes toujours plus élevées dans les réseaux numériques, ce qui favorise justement les métropoles, où de tels équipements sont rapidement amortissables et, donc, rentables.

En outre, les métropoles offrent des avantages du type « économies d'agglomération », résultant par exemple de la concentration en leur sein de certaines fonctions :

par Gérard-François Dumont



conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion ou culture-loisirs.

Enfin, les entreprises sont souvent grégaires, s'implantant les unes près des autres.

...sans effets automatiques sur l'attractivité et l'innovation

Toutefois, les facteurs objectifs susceptibles d'avantager les agglomérations les plus peuplées ne déclenchent pas automatiquement une supériorité en termes d'attractivité et d'innovation³. En effet, celle-ci dépend aussi de la gouvernance territoriale⁴ et du climat plus ou moins favorable à l'entrepreneuriat au sein des territoires. En outre, du fait de leur forte densité de population et d'activités, les grandes agglomérations souffrent également de ce qu'on appelle des déséconomies d'échelle : coût du foncier plus élevé, pertes de temps dans les transports, etc. La combinaison de ces facteurs favorables et défavorables à la métropolisation s'exerce en faveur de certaines métropoles et en défaveur d'autres, à l'instar de Paris qui a perdu nombre de centres de décision ces dernières années⁵. Et l'on constate en France, en Europe comme dans le monde, que nombre d'entreprises à clientèle internationale, loin de rechercher à tout prix une implantation dans une métropole, demeurent ou choisissent de s'implanter dans une ville moyenne, parfois même dans une petite ville⁶.

Quant à l'innovation, s'il est vrai que des effets de synergie liés à la proximité entre universités, entreprises et centres de recherche peuvent être intéressants, ils ne sont nullement exclusifs. L'innovation tient davantage à l'esprit d'entrepreneuriat qu'à une localisation dans une grande ville, ce qui explique les multiples innovations surgissant hors des métropoles.

Un pays doit valoriser tous ses territoires. Croire, comme le Parlement français semble le penser, qu'il suffit de décerner le titre de « métropole » à des territoires⁷ et de redistribuer quelques compétences entre les collectivités territoriales, tout en opérant une recentralisation, pour les rendre dynamiques, est illusoire. Alors que la taille d'un territoire n'est nullement un élément incontournable d'attractivité et d'innovation, il serait plus important d'améliorer les conditions permettant d'accéder partout à une meilleure gouvernance territoriale. ☺

« Une supériorité en termes d'attractivité et d'innovation dépend aussi de la gouvernance territoriale et du climat plus ou moins favorable à l'entrepreneuriat au sein des territoires. »

1. Dumont, Gérard-François, compte rendu du séminaire « Métropolisation et internationalisation », Commissariat général au Plan, Paris, janvier 1994.

2. « Les territoires dans la « mondialisation » : sur un trépidant », *Population & Avenir*, n° 721, janvier-février 2015.

3. Cela est vrai aussi pour l'urbanisation ; cf. Dumont, Gérard-François, « L'urbanisation dans le monde : un processus diversifié », *Accomex*, n° 104, mai 2012 ; « L'urbanisation : un processus global, une réalité locale », *Population & Avenir*, n° 715, novembre-décembre 2013.

4. Dumont, Gérard-François, *Diagnostic et gouvernance des territoires*, Paris, Armand Colin, 2012.

5. Fuite des centres de décision, quelles réalités ?, CCI Paris-Île-de-France, octobre 2014.

6. Dumont, Gérard-François, « Territoires et potentialités de développement », *Relief*, n° 41.

7. Statut de métropole créé sous forme d'établissement public de coopération intercommunale par la loi du 16 décembre 2010, puis élargie par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).